Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1667

Rubrik: www.domainepublic.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Forêt: une guerre de religion ambiguë

L'économie forestière est menacée de banqueroute. Les remèdes proposés par le Conseil fédéral sont attaqués de toutes parts. Les Suisses ont un attachement mythique à la forêt. La confrontation idéologique qui s'annonce pourrait sombrer dans la confusion.

a forêt suisse, menacée au XIXe siècle par une exploitation exagérée, est sous contrôle strict de la Confédération. Depuis la sévère loi de 1902, chaque coupe autorisée par le garde forestier doit être remplacée par une nouvelle plantation. Mais comme les arbres poussent naturellement sur les terrains non exploités, la surface de la forêt est en constante augmentation. La Suisse regorge de bois. Elle n'exploite cependant qu'à peu près la moitié du volume que permettrait une gestion équilibrée. C'est un gâchis. Malgré la pléthore de ressources naturelles, la Suisse importe du bois de construction. Le chauffage au bois est marginal alors que son bilan écologique est plus favorable que celui du gaz et, bien sûr, du pétrole. La raison est simple. Les coûts d'exploitation de la forêt suisse sont bien plus élevés qu'en Allemagne ou en Autriche pour une situation géographique comparable. Les salaires suisses et les coûts de transports sont plus élevés, les propriétés forestières et les entreprises de la filière du bois sont bien trop petites. Les règles administratives de la gestion des forêts sont

contraignantes. En même temps, la concurrence écrase les prix. Ils ont baissé de 30% en dix ans. L'économie forestière a pu survivre à coup de subventions. La forêt que l'on croyait menacée de mort par la pollution dans les années huitante, a bénéficié généreusement de l'argent public en application d'une loi de 1991. Mais à cause de la chute récente des prix, l'économie forestière est maintenant menacée de banqueroute. Son sauvetage imposerait d'importants sacrifices financiers supplémentaires. Le Conseil fédéral s'y refuse. Il rejette également l'idée de ne rien faire et de laisser simplement la forêt inexploitée. Le bilan économique et écologique d'une mise en friche serait doublement négatif.

Lâcher du lest

Reste, pour le gouvernement, une troisième solution: assouplir les strictes règles de protection de la forêt héritées du XIX^e siècle pour se rapprocher des pratiques de nos concurrents voisins. Le maintien de la surface boisée et l'affirmation des vertus environnementales de la forêt ne sont pas aban-

donnés. Les cantons devront établir une carte des forêts protectrices et des réserves forestières naturelles qui resteront soumises à une sévère protection. Une plus grande liberté sera concédée pour l'exploitation des forêts dites productives. Le marquage individuel de chaque arbre à abattre n'est plus respecté. Il ne sera plus imposé par la loi. L'obligation du reboisement de compensation sera moins rigoureuse. Les coupes rases autorisées passeront de un à deux hectares. Ces mesures devraient permettre une exploitation plus rationnelle et donc une baisse des coûts.

Touche pas à ma forêt! Avant même la fin de la procédure de consultation sur la modification de la loi forestière, les fondamentalistes de l'environnement ont déposé une initiative populaire. Elle entend interdire, les coupes rases et imposer une sylviculture porche de la nature. Les partis et les organismes consultés par Berne ne peuvent ignorer l'aspect économique du projet. A l'inverse, les verts ne veulent pas toucher à l'actuelle protection. Mais ils doivent reconnaître le bilan écologique favorable de l'utilisation accrue du bois et invitent l'industrie sylvicole à coopérer pour baisser leurs coûts. Les socialistes réclament un soutien à l'utilisation du bois énergie. De son côté, l'industrie du bois exige une déréglementation plus radicale pour permettre une exploitation compétitive. A l'appui de son projet modéré, le gouvernement fait valoir que les coupes rases peuvent aussi encourager la diversité biologique, comme le montre le repeuplement naturel des forêts dévastées par Lothar. On pourrait souhaiter que la Suisse soit épargnée par une querelle idéologique aux contours si imprécis entre économie et écologie.

Elisabeth Graf Pannatier, *L'avenir des forêts suisses*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Le Savoir suisse, 2005.

Révision partielle de la loi fédérale sur les forêts. Rapport explicatif du 4 juillet 2005. www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr

www.domainepublic.ch

OGM, un moratoire qui fait discuter

Le premier forum de DP donne la parole aux partisans d'un moratoire de cinq ans ainsi qu'aux opposants à l'initiative.

Maintenant c'est à nos abonnés de réagir et de nous faire connaître leurs avis sur la question.

Les dossiers de DP

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents importants, de sites intéressants et des prises de position des acteurs politiques et institutionnels sur les OGM, l'assurance invalidité, la TVA, l'asile, le travail des jeunes et les aspects juridiques liés à la parenté, la famille, le mariage et la procréation. Dernier thème développé: la 11ème révision de l'AVS.